

A

**CONVOCATION DU
CONSEIL COMMUNAL**

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et au Décret du 15 juillet 2021, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **lundi 20 décembre 2021 à 20h00'** au **Complexe Sportif, rue du Petit-Bois à Anhée.**

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR :

Première – deuxième – troisième convocation.

En séance publique :

- 1° Approbation du procès-verbal de la séance précédente
 - 2° Arrêtés de police : ratification
 - 3° Arrêté ministériel portant règlement complémentaire sur la police de la circulation routière – route N932 : avis
 - 4° Réunion publique, annuelle, conjointe du Conseil communal et du Conseil du CPAS – synthèse : information
 - 5° CPAS : modification budgétaire n°2/2021 : approbation
 - 6° CPAS : budget 2022 : approbation
 - 7° Application de l'article du RGCC-paiement de fournisseur : ratification
 - 8° Quote-part 2022 – zone de police « Haute-Meuse » : décisions
 - 9° Quote-part 2022 – zone de secours « DINAPHI » : décisions
 - 10° Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la commune en 2021
 - 11° Noces d'or, de diamant, de brillant et de platine et célébration des centenaires – exercice 2022 – fixation des montants attribués et des modalités d'exécution : décisions
 - 12° Subsidés communaux pour 2022 : décisions
 - 13° Travaux extraordinaires 2022 : décisions
 - 14° Budget communal 2022 : décisions
 - 15° Accueil Temps Libre : projet d'accueil extrascolaire et règlement d'ordre intérieur
 - 16° ONE : renouvellement de l'agrément et du Programme CLE
 - 17° Accueil Temps Libre : temps d'accueil avant et après l'école – tarif et système de paiement – modalités
 - 18° Ecole communale de la Molinee-implantation de Warnant-crédation d'un demi-emploi supplémentaire : ratification
 - 19° Acquisition d'une parcelle à Maredret pour la création d'un bassin d'orage : décision définitive
 - 20° Aménagement vestiaires et local technique installation sportive T3 Football Anhée : marché public – approbation avenant 1
 - 21° Réfection complète des 2 terrains de tennis totalement sinistrés lors des inondations du 24 juillet 2021 : marché public de travaux : décisions
 - 22° Bureau Economique de la Province de Namur – Supracommunalité, Territoire Dinantais Meuse-Condruz – convention entre les communes partenaires : décisions
 - 23° Renouvellement des gestionnaires de réseaux pour l'électricité et le gaz : proposition d'un candidat gestionnaire
- A huis clos :**
- 24° Personnel communal : allocations pour fonctions supérieures : décisions
 - 25° Personnel enseignant : désignations temporaires : ratification.

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

ART.L1122-11. Le conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions et au moins dix fois par an. Lorsqu'au cours d'une année, le conseil s'est réuni moins de dix fois, durant l'année suivante, le nombre de conseillers requis pour permettre la convocation du conseil est réduit au quart des membres du conseil communal.

ART.L1122-12. Le conseil est convoqué par le collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

ART.L1122-13§1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3 ...

ART.L1122-15. Le Conseil est présidé par le Bourgmestre ou celui qui le remplace, sauf lorsqu'un président d'assemblée est désigné en vertu de l'article L1122-34, §3. Il ouvre et clôt la séance.

La Directrice générale,
Françoise Septon.



Par le Collège,



Le Bourgmestre,
Luc Plette.

